

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2011054

Signataire : GH

OBJET :Attribution d'une subvention d'équipement à l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS relative au programme de modernisation des ascenseurs et autorisation du maire à signer une convention relative à cette subvention

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'état du parc d'ascenseurs de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS rend nécessaire une série de rénovations ;

Considérant la volonté de la Commune de soutenir le logement social à Aubervilliers et notamment les conditions d'habitation dans le parc ancien ;

Vu le projet de programme de rénovation des ascenseurs de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS pour un montant total de 5 770 000 € ;

Vu le projet de convention avec l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS annexé à la présente délibération

A l'unanimité. Ugo LANTERNIER, président de l'OPH n'ayant pas pris part au vote, Michel-Tedjini MAIZA, Evelyne YONNET, Véronique HAMMACHE Administrateurs, n'ayant pas pris part au vote

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer une subvention d'équipement égale à 20,8% des dépenses d'investissement effectivement réalisées dans le cadre du programme de modernisation des ascenseurs dans la limite de 1 200 000 € (un million deux cent mille euros)

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal sur l'imputation suivante pour 395 000€ au budget 2012, 457 500 € au budget 2013 et 347 500 € au budget 2014 au :

| service | opération | article | fonction |
|---------|-----------|---------|----------|
| 203 | 090 | 2042 | 72 |

AUTORISE le maire à signer une convention en précisant les modalités d'attribution

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 24/02/2012

Publié le : 23/02/2012

Certifié exécutoire le : 24/02/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

